



Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais

5, place de l'Eglise - 69670 Vaugneray
Tél. : 04 78 45 96 75 Fax : 04 78 45 96 39

Communes de :

Brignais
Brindas
Chaponost
Chevinay
Courzieu
Grézieu la Varenne
Messimy
Pollionnay
Sainte Consorce
Soucieu en Jarrest
Thurins
Vaugneray
Yzeron

ARRETE n°02/26

Le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211.9 ,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Comité Syndical en date du 17 avril 2026
constatant l'élection de Monsieur Alexandre MARTIN en qualité de 1^{er} Vice-Président,
Vu la délibération 2026-012 fixant le nombre de Vice-Présidents,
Considérant qu'en application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales
le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à
un Vice-Président,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Alexandre MARTIN, 1^{er} Vice-Président, est délégué pour remplir les
fonctions relatives à la gestion, au suivi et au contrôle des travaux.

Article 2 : Monsieur Alexandre MARTIN, 1^{er} Vice-Président, reçoit délégation pour la signature
des documents suivants :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, mandats de
paiement, titres de recettes et autres pièces comptables, relevant de sa délégation

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Préfet
- Monsieur Le Receveur Syndical
- l'intéressé

Notifié à l'intéressé le
Signature du délégataire

le 19 mai 2026.

A. Martin

Fait à Vaugneray,
le 19 mai 2026

Le Président qui certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte

[Signature]